Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260327-D202603B03-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **vendredi 27 mars 2026**, **à 19 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Marielle MURET-BAUDOIN, Maire.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **29**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Estelle DOMINAULT, Gilles DETRAIT, Nadège GASPARETTO, Victor CORREIA, Isabelle LEBRETON, Marc SOULAS, Cécile PLANCHAIS, Philippe BONNEAU, Rozenn COROLLER, Matthieu ROCHCONGAR, Sandra DAVID, Thierry JUMEL, Dominique RAULT, Jean-François COLAS, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, Astrid TRUCAS, Moussa SISSOKO, Stéphane LENFANT, Céline GOVEN, Benoît FOUCHER, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Micaël THÉARD, Aude-Emmanuelle MORIN, Jean-Vincent BATARD, Conseillers Municipaux.

Représentés : /
Excusé(e)s : /

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.03B.03 - ADMINISTRATION GENERALE – CONSEIL MUNICIPAL – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Marielle MURET-BAUDOIN, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L2122-7-2 ;
Considérant que l'article L 2122-7-2 du CGCT stipule que « *dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au* ***scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel****. La liste est* ***composée alternativement d'un candidat de chaque sexe****. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus* » ;

Le maire rappelle l'objet de la séance à savoir l'élection des adjoints.
Il a été procédé à la constitution du bureau de vote composé par :

- le Président de la séance, à savoir le Maire,
- deux assesseurs désignés parmi le Conseil Municipal (un représentant de chaque liste) à savoir : M. SOULAS Marc, pour la liste Unis pour Noyal et Mme BOURDAIS-GRELIER Stéphanie, pour la liste Noyal avec vous.
- le secrétaire de séance.

Après un appel de candidatures, la liste suivante s'est présentée : liste de M. COQUELIN Sébastien.

Mme le maire constate le dépôt d'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire. Cette liste sera jointe au procès-verbal.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260327-D202603B03-DE

Il a été procédé au vote.
Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne dédiée.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins (1)	Vingt-neuf (29)
Nombre de blancs (2)	Sept (7)
Nombre de nuls (3)	-
Suffrages exprimés (1-(2+3))	Vingt-deux (22)
Majorité absolue déterminée à	Douze (12)

Résultat :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COQUELIN Sébastien	22	Vingt-deux
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. COQUELIN Sébastien. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation :

COQUELIN Sébastien, 1er adjoint
HELSENS Marie-Claude, 2ème adjointe
CASADO Emmanuel, 3ème adjoint
DOMINAULT Estelle, 4ème adjointe
DETRAIT Gilles, 5ème adjoint
GASPARETTO Nadège, 6ème adjointe
CORREIA Victor, 7ème adjoint

POUR EXTRAIT CONFORME
Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT